L’OEHC s’engage en faveur de la croissance verte

La transition énergétique, la maitrise de la consommation ou encore la lutte contre le réchauffement climatique, autant de perspectives qui constituent les grands axes de la convention signée par la Collectivité Territoriale de Corse.

L’État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l’Environnement, de l’Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat et la Collectivité Territoriale de Corse ont signé le 12 décembre dernier, la convention cadre de mise en œuvre du programme « Corse Île à énergie positive pour la croissance verte ».

Dans le droit fil de - la loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte - cette convention a pour but d’établir un nouveau modèle énergétique en faveur d’une croissance verte, d’une autonomie énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Le texte récemment approuvé constitue un véritable engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et s’inscrit dans la démarche de transition énergétique conduite par la collectivité territoriale de Corse et soutenue par l’État.

Dans le cadre de ce programme, six domaines d’intervention ont été retenus et sont inscrits au titre de la présente convention :

- Réduction de la consommation d’énergie dans le bâtiment et l’espace public.
- Diminution de gaz à effet de serre, ainsi que des pollutions liées au transport.
- Développement de l’économie circulaire et de la gestion durable des déchets au travers de la démarche « zéro déchet/ zéro gaspillage ».
- Diversification du mix énergétique et développement des énergies renouvelables.
- Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion de l’urbanisme durable.
- Développement de l’éducation à l’environnement, l’écocitoyenneté et la mobilisation locale.

Un développement local, durable et économiquement viable.

Grâce à son implication dans le cadre du projet de nettoyage des abords du barrage d’E Cotule, l’OEHC a pu figurer dans cette convention. Baptisée « Per u Reginu », l’opération réalisée en partenariat avec l’association di i Palazzi fait en effet figure d’exemple.

Aussi dans le cadre de l’action en faveur de la protection de la biodiversité, aussi bien aquatique que terrestre, cette démarche engagée à titre expérimental sur le plan d’eau, classé zone Natura 2000 devrait à terme être reproductible.

Dans le cadre de la convention, L’OEHC souhaiterait ainsi soumettre les projets suivants afin de mettre en place des actions en faveur du développement local et durable :

- Aménagement d’un coin repos avec une ombrière en panneaux photovoltaïques.
- Gestion des espaces verts nettoyés en faveur de la biodiversité.
- Evolution de la stratégie de gestion des espaces verts et naturels en faveur de la biodiversité.

- Création d’animations et d’actions autours de la transitions énergétiques, de la croissance verte, du développement durable face au changement climatique.
- Programme global d’éducation à l’écocitoyenneté, à la biodiversité, la qualité de l’eau et les énergies renouvelables.
- Opération Zéro déchets sur le site.

Complémentarité des actions locales et initiatives expérimentales, autant d’éléments qui contribuent à l’émergence d’une croissance verte en faveur de laquelle l’OEHC réaffirme son engagement.